

AR PREFECTURE

063-256300443-20170626-D2017\_21 **DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**  
Reçu le 29/06/2017

# *RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2016*

**COMMUNE**

**D'AUZELLES**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DU BAS LIVRADOIS**

**TÉL : 04 73 72 20 72 - FAX : 04 73 72 29 88**

**MAIL : [syndicatbaslivradois@orange.fr](mailto:syndicatbaslivradois@orange.fr)**

**Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2016 qui a couvert la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**

## I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

**Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.**

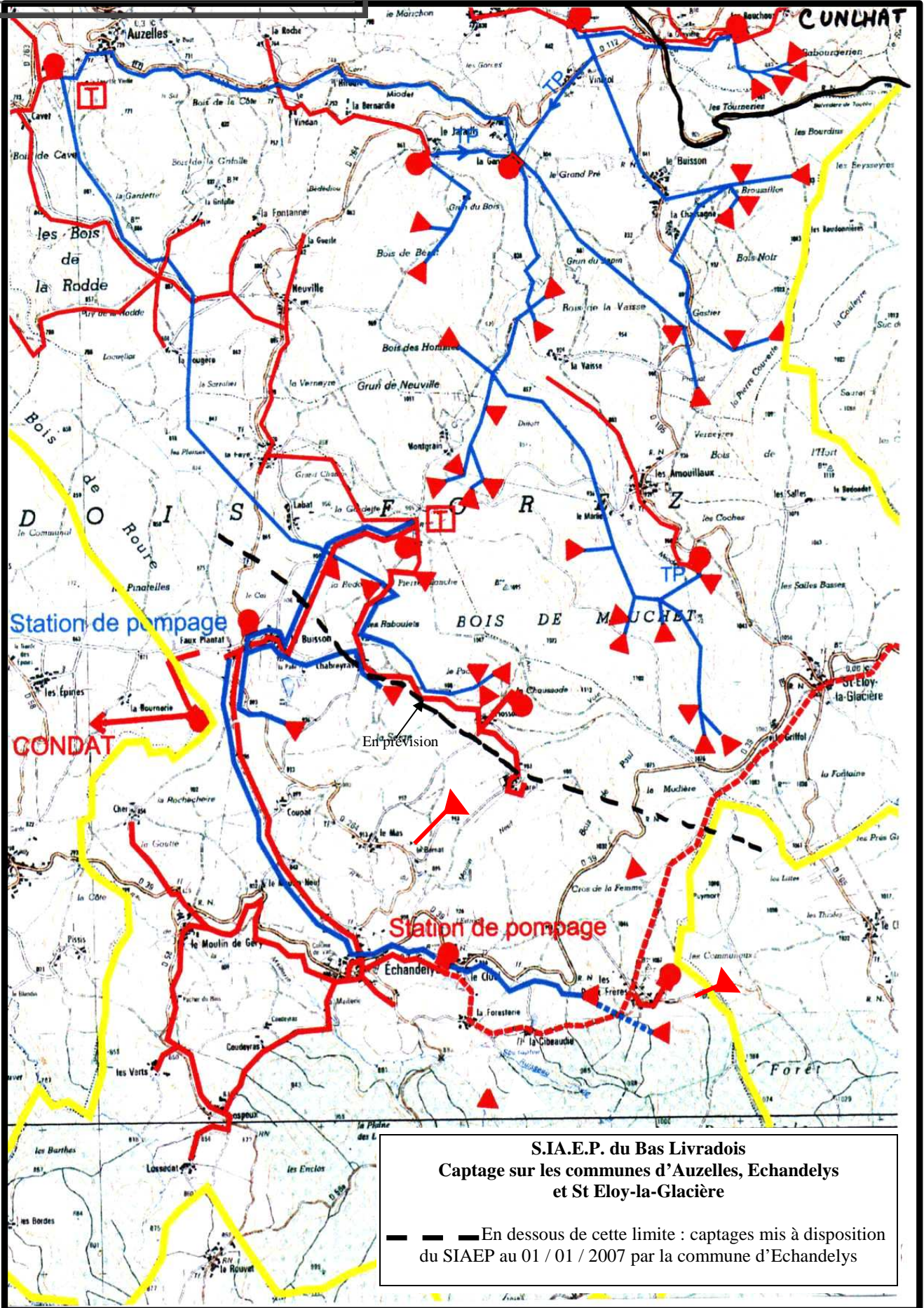
## II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

La population sédentaire de **6 017 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 709 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2016.

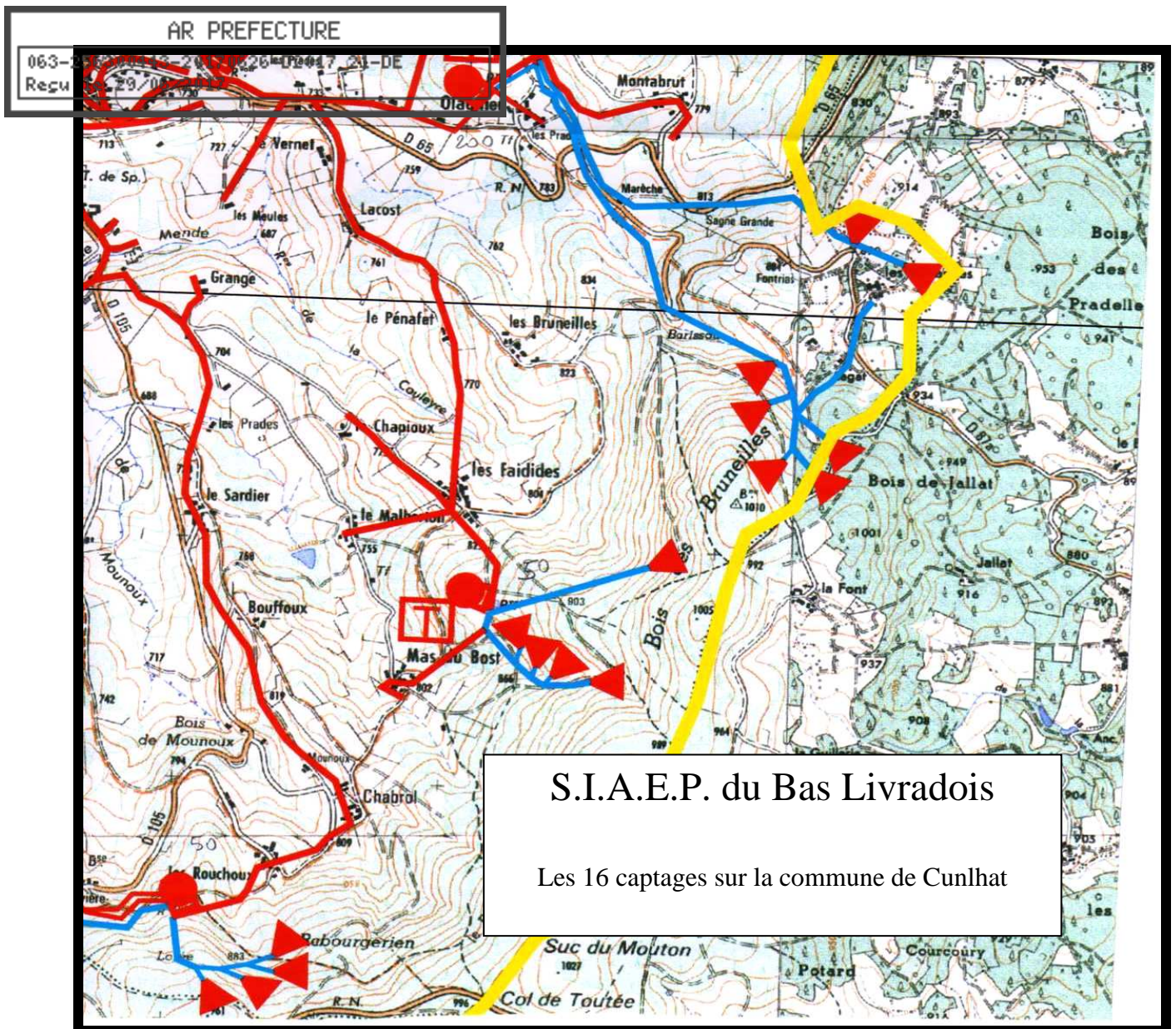
### NOMBRE DE COMPTEURS

	AN 2012	AN 2013	AN 2014	AN 2015	AN 2016
AUZELLES	340	341	341	339	342
BROUSSE	370	371	368	368	368
CEILLOUX	167	166	166	168	168
CUNLHAT dont 3 sur la Chapelle Agnon	855	849	854	854	854
DOMAIZE	270	269	271	272	270
ECHANDELYS	252	252	251	252	251
EGLISENEUVE DES LIARDS	113	115	116	117	117
MANGLIEU	317	316	317	319	319
PIGNOLS	165	165	167	170	172
SAINT DIER (non adhérente)	15	15	15	15	15
SAINT ELOY LA GLACIERE	66	66	66	66	64
SAINT JEAN DES OLLIERES	403	402	403	403	402
SALLEDES	354	356	356	357	357
SAUXILANGES	46	46	48	47	48
SUGERES	462	464	471	470	474
TOURS SUR MEYMONT	486	487	486	487	488
<b>TOTAL</b>	<b>4 684</b> dont 453 compteurs secondaires	<b>4 683</b> dont 450 compteurs secondaires	<b>4 696</b> dont 444 compteurs secondaires	<b>4 704</b> dont 441 compteurs secondaires	<b>4 709</b> dont 442 compteurs secondaires

**MODE DE GESTION :** Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (*Conseil Général et Agence de l'Eau*).



Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d'AUZELLES, SAINT ELOY, ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m<sup>3</sup>, de 5 stations de traitement (Cavet et Vindiol sur Auzelles, Labat sur Echandelys, Olagner et les Faidides sur Cunlhat) et de plus de 600 km de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.

Ceux :

- internes aux stations

- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde.

- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys.

- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée et un surpresseur à la station d'Olagner pour alimenter le village de Marèche.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat **vend** de l'eau.

- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat **achète** de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

**A - Volumes**

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUITS	684 072 m <sup>3</sup>	578 595 m <sup>3</sup>	637 954 m <sup>3</sup>	559 673 m <sup>3</sup>	563 293 m <sup>3</sup>

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 8 points de comptage.

VENTES	2012	2013	2014	2015	2016
Aux abonnés	404 756 m <sup>3</sup>	373 879 m <sup>3</sup>	370 982 m <sup>3</sup>	402 598 m <sup>3</sup>	386 369 m <sup>3</sup>
St Rive Gauche	81 282 m <sup>3</sup>	76 820 m <sup>3</sup>	84 879 m <sup>3</sup>	49 294 m <sup>3</sup>	87 569 m <sup>3</sup>
Commune de Laps	13 935 m <sup>3</sup>	11 323 m <sup>3</sup>	835 m <sup>3</sup>	7 103 m <sup>3</sup>	7 800 m <sup>3</sup>
Commune de Condat	4 843 m <sup>3</sup>	5 262 m <sup>3</sup>	6 271 m <sup>3</sup>	5 595 m <sup>3</sup>	4 487 m <sup>3</sup>
	<b>504 816 m<sup>3</sup></b>	<b>467 284 m<sup>3</sup></b>	<b>462 967 m<sup>3</sup></b>	<b>464 590 m<sup>3</sup></b>	<b>486 225 m<sup>3</sup></b>

**B - Ratio de facturation ou rendement du réseau de distribution**

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

Rendement primaire : 75.93 %

Rendement net : 78.00 %

Les pertes correspondent aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Mars pour se terminer en Septembre.

*Par exemple, dans les volumes facturés en 2016, une partie a été consommée pendant l'été 2015.*

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

114 compteurs généraux répartis sur l'ensemble du réseau du Syndicat permettent, en complément de la télésurveillance, d'optimiser la détection des fuites.

**C - Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

Cet indice permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement du service d'eau potable.

Il est de 93 / 120 pour l'année 2016.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Pour l'année 2016, cet indice est de 0.70 m<sup>3</sup>/j/km.

#### **E - Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Pour l'année 2016, cet indice est de 0.64 m<sup>3</sup>/j/km.

#### **F - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Il est de 0.35 % pour l'année 2016.

#### **G - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

C'est le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

Il est de 60 % pour l'année 2016.

#### **H - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les Conseils Généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Il est de 0 € / m<sup>3</sup> pour l'année 2016.

#### **I - Consommation pour l'année 2016**

**La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 332 m<sup>3</sup> environ dont :**

- Moyenne journalière pour les abonnés	1 059 m <sup>3</sup>
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE	240 m <sup>3</sup>
- Moyenne journalière pour la commune de Laps	21 m <sup>3</sup>
- Moyenne journalière pour la commune de Condat	12 m <sup>3</sup>

La moyenne annuelle de consommation de **82 m<sup>3</sup>** par compteur d'abonné est légèrement inférieure à celle de 2015 qui était de 86 m<sup>3</sup>.

Jusqu'à présent, la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m<sup>3</sup> par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences de l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2016, 47 analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements.

*Ces résultats sont envoyés aux communes pour information et affichage.*

25 autres analyses ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagnier, et sur certains captages.

16 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles - ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralite pour reminéralisation*).

## REMARQUES ET CONCLUSIONS EN GENERAL

*Synthèse élaborée pour 2015 et reçue en 2016 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par l'ARS.*

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

**Bactériologie :** Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

*Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire .....)*

**Minéralisation :** Eau douce, très peu calcaire, pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

**Nitrates :** Eau contenant peu ou pas de nitrates.

**Fluor :** Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

**Pesticides :** Pas de traces de pesticides.

**Arsenic :** Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### CONCLUSION

Sur certaines Unités de Distribution, la qualité peut encore être encore améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic ou des limites de qualité bactériologique.

## VI - RAPPORT FINANCIER :

### A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2016

Capital restant dû au 01/01/2016	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
398 486.20 €	53 161.68 €	36 226.02 €	16 935.66 €

SYNDICAT BAS LIVRAOIS - 63 - 243 - BUDGET EAU

CA 2016

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 903 619,41	G 866 432,23	G-A -37 187,18
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 338 398,43	H 277 165,92	H-B -61 232,51

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 403 611,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 441 614,20 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		1 242 017,84 P= A+B+C+D	1 988 824,19 Q= G+H+I+J	746 806,35 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 110 500,00	L 110 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 110 500,00	= K+L 110 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 903 619,41	= G+I+K 1 270 044,07	366 424,66
	Section d'investissement	= B+D+F 448 898,43	= H+J+L 828 780,12	379 881,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 352 517,84	= G+H+I+J+K+L 2 098 824,19	746 306,35

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>405 310,00</b>	<b>267 845,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>137 464,75</b>
605	Achats d'eau	17 000,00	10 134,60	0,00	0,00	6 865,40
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	27 000,00	25 851,79	0,00	0,00	1 148,21
6062	Produits de traitement	100 000,00	66 744,90	0,00	0,00	33 255,10
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	98 000,00	67 817,10	0,00	0,00	30 182,90
6064	Fournitures administratives	2 000,00	921,26	0,00	0,00	1 078,74
6066	Carburants	15 000,00	4 458,90	0,00	0,00	10 541,10
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	1 628,91	0,00	0,00	371,09
6132	Locations immobilières	10,00	54,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	128,56	0,00	0,00	871,44
6137	Redevances, droits de passage et servitudes c	1 000,00	309,32	0,00	0,00	690,68
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	6 000,00	1 978,41	0,00	0,00	4 021,59
61523	Entretien et réparations réseaux	15 000,00	4 216,86	0,00	0,00	10 783,14
61528	Entretien et réparations autres biens immobili	2 000,00	4 235,43	0,00	0,00	0,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	28 000,00	9 364,25	0,00	0,00	18 635,75
6156	Maintenance	13 000,00	8 809,41	0,00	0,00	4 190,59
6161	Primes d'assurances multirisques	14 000,00	12 360,59	0,00	0,00	1 639,41
618	Divers	5 000,00	982,79	0,00	0,00	4 017,21
6225	Indemnités au comptable et aux..	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6228	Divers - Frais d'analyses	12 000,00	10 581,73	0,00	0,00	1 418,27
6238	Divers	1 000,00	280,00	0,00	0,00	720,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	6 000,00	6 980,90	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	10 464,54	0,00	0,00	3 535,46
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
63512	Taxes foncières	300,00	232,00	0,00	0,00	68,00
6353	Impôts indirects	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6371	Redevance versée aux agences de bassin au	21 000,00	19 309,00	0,00	0,00	1 691,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>279 550,00</b>	<b>215 489,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 060,36</b>
6218	Autre personnel extérieur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6332	Cotisation versée au FNAL	250,00	119,32	0,00	0,00	130,68
6336	Cotis au centre national et aux centres de gesl	3 500,00	2 128,77	0,00	0,00	1 371,23
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500,00	358,03	0,00	0,00	141,97
6411	Salaires, appointements, commission de base	180 000,00	143 186,61	0,00	0,00	36 813,39
6414	Indemnités et avantages divers	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	19 988,84	0,00	0,00	10 011,16
6453	Cotisations aux caisses de retraite	42 000,00	37 982,72	0,00	0,00	4 017,28
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 500,00	2 157,00	0,00	0,00	2 343,00

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6471	Prestations directes	16 000,00	9 128,35	0,00	0,00	6 871,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	390,00	0,00	0,00	410,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>77 000,00</b>	<b>76 671,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>329,00</b>
701249	Reversement redevance pour pollution d'origin	77 000,00	76 671,00	0,00	0,00	329,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>22 000,00</b>	<b>15 196,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 803,51</b>
6531	Indemnités	18 000,00	13 942,28	0,00	0,00	4 057,72
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	3 000,00	1 254,21	0,00	0,00	1 745,79
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>783 860,00</b>	<b>575 202,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 657,62</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(5)</b>	<b>20 498,70</b>	<b>1 746,80</b>	<b>14 369,66</b>	<b>0,00</b>	<b>4 382,24</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 935,66	16 935,66	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 436,96	-15 806,62	14 369,66	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	5 000,00	617,76	0,00	0,00	4 382,24
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>40 300,00</b>	<b>35 134,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 165,35</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	507,50	0,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	40 000,00	34 626,44	0,00	0,00	5 373,56
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	0,71	0,00	0,00	99,29
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>31 615,38</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>876 274,08</b>	<b>612 083,83</b>	<b>14 369,66</b>	<b>0,00</b>	<b>249 820,59</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>80 000,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>277 165,92</b>	<b>277 165,92</b>			<b>0,00</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corporei	277 165,92	277 165,92			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>357 165,92</b>	<b>277 165,92</b>			<b>80 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectioi</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>357 165,92</b>	<b>277 165,92</b>			<b>80 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 233 440,00</b>	<b>889 249,75</b>	<b>14 369,66</b>	<b>0,00</b>	<b>329 820,59</b>

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015

0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	14 369,66
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	14 369,66

## III VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>120 000,00</b>	<b>85 391,31</b>	<b>0,00</b>	<b>34 608,69</b>
2182	Matériel de transport	120 000,00	85 391,31	0,00	34 608,69
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Opérations d'équipement n° 159 (3)	35 000,00	0,00	13 000,00	22 000,00
	Opérations d'équipement n° 161 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° 165 (3)	110 000,00	55 814,04	40 000,00	14 185,96
	Opérations d'équipement n° 166 (3)	251 000,00	614,36	54 000,00	196 385,64
	Opérations d'équipement n° 170 (3)	100 000,00	79 757,45	0,00	20 242,55
	Opérations d'équipement n° 171 (3)	131 000,00	0,00	3 500,00	127 500,00
	Opérations d'équipement n° 172 (3)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>972 000,00</b>	<b>221 577,16</b>	<b>110 500,00</b>	<b>639 922,84</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>36 226,02</b>	<b>36 226,02</b>		<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	36 226,02	36 226,02		0,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>46 967,98</b>	<b>2 609,25</b>	<b>0,00</b>	<b>44 358,73</b>
27638	Créances pour les collectivités publiques	46 967,98	2 609,25	0,00	44 358,73
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>83 194,00</b>	<b>38 835,27</b>	<b>0,00</b>	<b>44 358,73</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 055 194,00</b>	<b>260 412,43</b>	<b>110 500,00</b>	<b>684 281,57</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</b>	<b>77 986,00</b>	<b>77 986,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>	<b>77 986,00</b>	<b>77 986,00</b>		<b>0,00</b>
139111	Agence de l'eau	30 819,00	30 819,00		0,00
13913	Départements	46 059,00	46 059,00		0,00
13914	Communes	10,00	10,00		0,00
13915	Groupements de collectivités	1 098,00	1 098,00		0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 000,00</b>
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 000,00	0,00		2 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>79 986,00</b>	<b>77 986,00</b>		<b>2 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>1 135 180,00</b>	<b>338 398,43</b>	<b>110 500,00</b>	<b>686 281,57</b>
	<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2015		<b>0,00</b>		

**C - Redevances de l'Agence de Bassin**

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :

**Édition mars 2017**  
CHIFFRES 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



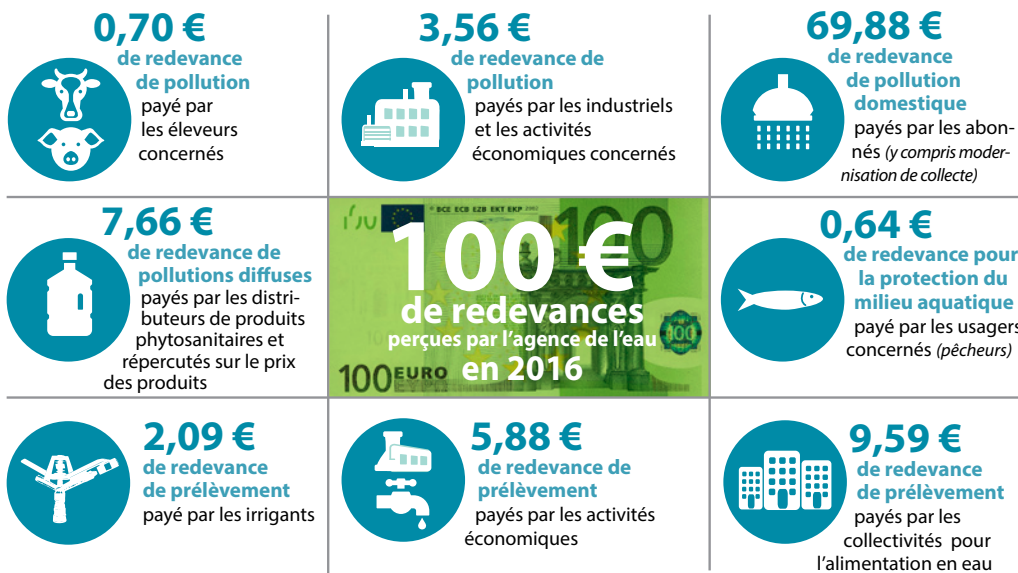
# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.  
 En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



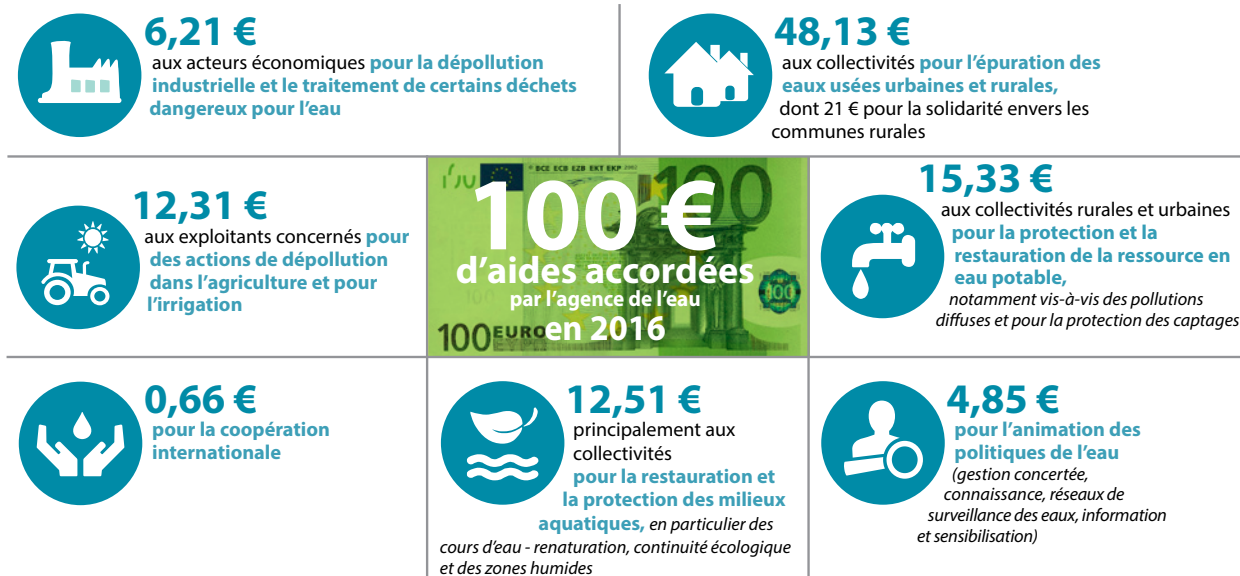
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



### Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

### Délégation Armorique

Parc technologique du Zooполе  
Espace d'entreprises Marais de la B  
18 rue du Sapot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr  
www.eau-loire-bretagne.fr  
www.prenons-soin-de-leau.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

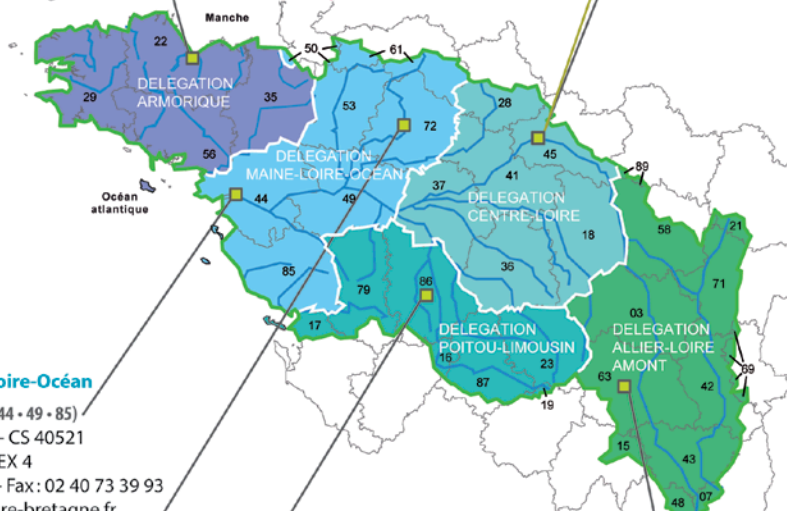
→ Site de Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



## La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

# La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

## QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



### Téléchargez l'application gratuitement

L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.



Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **10 431.73 € HT** en 2016.

### **E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)**

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants ; elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

### **F - Consommation et abonnement**

Il existe :

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés fixé par délibération du Comité Syndical.
- ❖ le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence de l'Eau.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
  - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
  - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins, *ceci depuis l'origine du Syndicat*. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

### **G - Prix de l'eau**

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2017</i>
<b><u>Abonnés</u></b>		
- Abonnement principal.....	41.00 €	41.00 €
- Abonnement secondaire.....	20.50 €	20.50 €
- Prix du m <sup>3</sup> .....	1.03 €	1.05 €
- Participation pour Redevance prélèvement (par m <sup>3</sup> ).....	0.09 €	0.09 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m <sup>3</sup> ).....	0.08 €	0.08 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m <sup>3</sup> )	0.23 €	0.23 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<b><u>Syndicat RIVE GAUCHE</u></b>		
- Prix du m <sup>3</sup> .....	0.58 €	0.60 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<b><u>Commune de LAPS</u></b>		
- Prix du m <sup>3</sup> .....	0.68 €	0.70 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<b><u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u></b>		
- Prix du m <sup>3</sup> à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.60 €	0.61 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %

Les tarifs appliqués sont fixés suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DOIRE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER et revisés chaque année par délibération du Comité Syndical.

## DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution et ayant une consommation de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE pour établir ce calcul).

### ANNEE 2016

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m<sup>3</sup></i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	41.00	41.00
- Consommation.....	120	1.03	123.60
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.23	27.60
Total eau soumis à TVA.....			212.60
Total TVA à 5.5 %.....			11.69
<b>TOTAL EAU.....</b>			<b>224.29 €</b>

### ANNEE 2017

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m<sup>3</sup></i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	41.00	41.00
- Consommation.....	120	1.05	126.00
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.23	27.60
Total eau soumis à TVA.....			215.00
Total TVA à 5.5 %.....			11.83
<b>TOTAL EAU.....</b>			<b>226.83 €</b>

RAPPEL : Prix moyen du m<sup>3</sup> en 2015 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :  
1,7433 Euros hors TVA, 1, 8392 Euros TTC avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m<sup>3</sup> en 2016 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :  
1,7717 Euros hors TVA, 1, 8691 Euros TTC avec les taxes et redevances.

#### H - Recettes provenant des ventes d'eau

##### 1 - Vente aux abonnés :

- en 2016, le total des recettes s'élève à **647 347.41 €** hors TVA.

La redevance pollution n'est pas comprise.  
Elle est de 0.23 € pour l'année 2016.  
Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €	1.13 €	1.15 €	1.17 €	1.20 €	1.22 €

Soit + 38.64 % entre 2007 et 2017

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	39.00 €	40.00 €	41.00 €	41.00

Soit + 9.33 % entre 2007 et 2017

## 2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2016) : **27 111.70 €** hors T.V.A.
- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2016) : **4 616.95 €** hors T.V.A.
- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2016) : **3 301.05 €** hors T.V.A.

## 3 - Recettes provenant des travaux :

14 branchements nouveaux,  
11 réouvertures de branchement,  
1 réparation de compteurs gelés,  
13 modifications de branchement,  
ainsi que quelques réparations diverses et des réparations et contrôles de poteaux incendie.

Le montant encaissé s'élève à : **15 330.20 Euros** hors TVA.

Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ 141 compteurs, hors facturation.

### I - Travaux

#### ✓ Programme de travaux 2013 - 2014 (suite)

Ces travaux concernent la réalisation de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite principale de distribution d'eau potable dans le Bourg de Manglieu, et de renouvellement d'une partie de réseau de distribution d'eau potable dans le Bourg d'Echandelys.

Les travaux dans le Bourg de Manglieu se sont terminés courant Février 2016, la réception des travaux a eu lieu le 08 Avril 2016.

La subvention, d'un montant de 110 240.00 €, a été versée le 05 Avril 2017.

#### ✓ Programme de travaux 2014 - 2015 (suite)

Il s'agit de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite de distribution d'eau potable dans le secteur de Gaillard, sur la commune de Sugères, et d'une extension de réseau sur la commune d'Echandelys, pour raccorder la source du Cluel.

Les travaux au Cliep ont débuté fin Juin 2016 et sont terminés vers le 20 Juillet.  
Pour Gaillard, les travaux ont commencé début Octobre 2016 et se sont terminés à la fin Novembre.

✓ **Travaux au réservoir du Ouay** (suite)

Les travaux de réhabilitation du réservoir ont eu lieu pour la somme de 34 626.44 €, subvention déduite.

✓ **Programme de travaux 2015 - 2016** (suite)

Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages sur le territoire des communes d'Auzelles, Echandelys et Saint Eloy la Glacière, concernant les captages Mauchet 1, 2, 3, Arbre Blanc, Boilot Haut et Boilot Bas, Chalimbaud et Bravard, ainsi que Gouverneyre.

L'appel d'offres eu lieu en Avril 2016 et l'ouverture des plis le 24 Mai 2016.

L'entreprise Dauphin a été retenue pour un montant de 135 156.50 € H.T.

Accord de subvention à la commission de Juin de 40 % des travaux pour le Conseil Général et accord de l'Agence de l'Eau le 21 Septembre 2016 pour le même pourcentage.

L'entreprise n'a pas encore débuté les travaux.

✓ **Programme de travaux 2016 - 2017**

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 29 Février 2016, pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux 2016 - 2017 pour un montant de 9 300.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (canalisations) au Bourg de Saint Jean des Ollières, en lien avec les aménagements de voirie prévus, ainsi qu'une extension de réseau sur la commune d'Echandelys (renforcement de l'alimentation du réservoir d'Auzelles, au départ de la station de pompage de Faux Plantat, avec étude hydraulique préalable).

Une subvention a été demandée mi Septembre auprès du Conseil Général pour un montant global de l'opération qui s'élève à 229 300.00 € H.T., dont 219 000.00 € H.T. de travaux.

Une autre subvention a aussi été demandée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la partie des travaux qui se déroulent à Echandelys.

✓ **Programme de travaux 2016 - 2017**

Le Syndicat doit numériser les plans papier existant depuis la création du syndicat.

Par la suite, il devra géo référencer tout son réseau.

Pour cela, il a décidé de faire appel à un bureau d'études.

Mais tout d'abord, il a décidé de faire réaliser l'étude diagnostique du réseau d'eau.

3 entreprises spécialisées ont été contactées, 2 ont déposé leur offre.

Le bureau d'études SECAE - Mr BARRAND Bernard à Issoire a été retenu pour 69 700.00 € le 20 Juin 2016.

A cette même date, une demande de subvention a été demandée auprès du Conseil Général, accord à la commission permanente du 12 septembre 2016 pour 13 900.00 €.

Une autre subvention a été demandée auprès de l'Agence de L'eau, accord le 08 Novembre 2016 pour 41 820 00 €.

✓ **Travaux divers**

Les techniciens du Syndicat ont effectué dans le courant de l'année 2016, des travaux de pose de conduites dans différents secteurs :

Dans le Bourg de Domaize, pose d'une canalisation en P.E. diamètre 50 sur une longueur de 75 mètres, en remplacement d'une canalisation en P.V.C. diamètre 25 et reprise

partielle des branchements en fouille commune avec les travaux d'assainissement réalisée par l'entreprise Delavet.

A Pardines, sur la commune de Pignols, remplacement de 160 mètres de conduite.

Au Quay, vers le réservoir, remplacement de 180 mètres de conduite en fonte diamètre 150 par du P.V.C. diamètre 160.

A Fayet, sur la commune d'Auzelles, remplacement de 200 mètres de conduite en P.C.V. diamètre 20 par du P.E. diamètre 40 dans une fouille commune avec l'entreprise Scie, pendant les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

✓ **Périmètres de protection des captages**

Les achats de terrains pour les PPI se poursuivent interminablement.

Mr le Président a demandé à Mr le Préfet du Puy de Dôme la prorogation de l'arrêté préfectoral des PPI 3<sup>ème</sup> phase qui arrivait à expiration le 05 Septembre 2016 pour une nouvelle durée de cinq années.

Celle - ci a été accordée.

